Pau (64) : Marcial, grand-père de 86 ans, décédé en 2023 après avoir été sauvagement tabassé chez lui par un jeune roumain, connu pour embêter le voisinage et au casier bien chargé… 17 ans de prison avec excuse de minorité retenue

04/05/2026 à 0h48



L’agression a eu lieu en novembre 2023, rue de l’Enfant-Jésus. L’homme de 86 ans a ouvert lui-même la porte de son appartement à son agresseur, qui était alors mineur. **Le jeune homme s’est acharné sur lui à coups de poing, puis s’est emparé de la canne du vieil homme pour le rouer de coups**. Une montre et un sac à dos ont été dérobés et confiés au comparse, qui patientait en bas de l’immeuble. **L’agresseur est ensuite remonté pour frapper de nouveau le retraité**. La victime est décédée à l’hôpital quelques heures plus tard, des suites de ses blessures. Les secours ont été prévenus par une voisine, alertée par les cris du vieil homme depuis son appartement.

Le procès s'est tenu à huis clos, le principal accusé étant mineur au moment des faits. D'après plusieurs sources ayant assisté aux débats et citées par nos confrères, **le jeune homme aurait adopté une posture désinvolte tout au long de l'audience**, allant jusqu'à rejouer avec des gestes les instants qui ont suivi le passage à tabac du retraité. Ce n'est qu'au tout dernier moment des débats que l'accusé a fait face aux proches du défunt pour leur adresser un mot de regret. (…)

Actu17

Mais avant d'être évacué sur une civière, Marcial Dominguez, l'octogénaire, avait pu désigner son agresseur aux policiers. « C'est le petit. » Un jeune Roumain de 17 ans qui était déjà venu « embêter le monde » dans l'immeuble, avec un ami, jeune majeur.

La République des Pyrénées

« Le petit », c'est celui de 17 ans, déscolarisé, « livré à lui-même » et à ses addictions (alcool, stupéfiants), déjà un casier judiciaire fort de quelques vols aggravés, un outrage et une rébellion avec la police et des infractions liées à la drogue (…) en France avec ses parents depuis 2008. (…)

Le second individu, un jeune majeur inconnu de la justice, se rendra à la police deux jours après l'agression (…)

La République des Pyrénées

« Les parties civiles saluent un verdict qui condamne le passage à tabac d'un homme âgé et sans défense, pour un motif rigoureusement crapuleux », souligne Me Thierry Sagardoytho, l'avocat d'une partie de la famille l'octogénaire. (…)

La magistrate a souhaité exclure « l'excuse de minorité », au regard du casier judiciaire déjà chargé de l'accusé, et des très faibles gages d'insertion qu'il aurait pu apporter. Elle

requiert 20 ans de réclusion criminelle. Après un délibéré d’un peu plus de deux heures, la cour retient l’excuse de minorité mais condamne le jeune homme à 17 ans de réclusion criminelle. (…)

L’acolyte du mineur, poursuivi pour non-assistance à personne en péril, écope de 3 ans de prison, dont un an ferme, mais qui sera aménagé sous bracelet électronique. La cour lui reproche de ne pas avoir prévenu les secours ni d’avoir tenté d’arrêter son ami (…)

La République des Pyrénées

Photo : La République des Pyrénées – Âgé de 17 ans au moment des faits, l’accusé lors de la reconstitution menée en mars 2025.